

S A L V I A C



Compte-rendu Du conseil municipal du 20 avril 2016

Présents : Alain Faucon, Marcel Paul, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazerf-Morin, Viviane Iragne-Colin, Philippe Ruscassie, Philippe Balat, Hélène Bureau, Christian Doby, Marie-Thérèse Souriat, Christian Farguet, Bernard Gay

Absent : Ingrid Puyo

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Ordre du jour :

1. Vote du Budget Primitif 2016 (budget principal et budgets annexes).
2. Affectation du résultat : budget principal et budgets annexes.
3. Validation de l'avant-projet détaillé (APD) de la Piscine.
4. Projet "Poste".
5. Questions diverses

En présence de Christelle Corniot, des Finances Publiques, le conseil a d'abord délibéré pour l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes (prévu en paragraphe 2).

1. le vote du budget primitif 2016 (budget principal et budgets annexe) : Le budget caisse des écoles a été approuvé à 115.200€ en recettes et dépenses de fonctionnement ; le budget photovoltaïque à 21.867€ en dépenses et recettes d'exploitation, 16.299,30 en dépenses et recettes d'investissement ; au budget assainissement, 67.884€ en dépenses et recettes d'exploitation, 26.003,19€ en dépenses et recettes d'investissement. Au budget communal : en fonctionnement 911.563€ en dépenses et recettes (avec une baisse des charges à caractère général) ; en investissement 2.315.454,68 en dépenses et recettes : propositions 2016 : aménagement du village 37.715€, acquisitions de terrains 44215€, église 46515,90€, PLU 20.000€, parcours de santé et zone de loisirs 32000€, piscine 1.403.026€. Les subventions ont été accordées aux associations pour 16.630€, 3600€ de subvention d'équilibre au CCAS, 80.038€ pour la caisse des écoles.
2. Traité en début de conseil.
3. L'avant-projet détaillé (APD) de la piscine a été approuvé.
4. Le maire a retracé les différentes réunions concernant la Poste, l'attribution à Salviac par l'Etat d'une des 500 MSAP (maison de services au public) et la suite qui y sera donnée.

Questions diverses

- Le cabinet ADC a été retenu pour le projet de PLU. Une réglementation restrictive a été émise par le département concernant l'affichage relatif aux festivités.
- Une nouvelle réglementation concernant l'affichage publicitaire des manifestations est éditée par le Département, à l'usage des organisateurs. Elle fera l'objet d'une diffusion dans le bulletin municipal de juin.
- Quelques administrés ont fait part à la mairie de leur opposition au projet « Linky » de nouveau compteur EDF. La FDEL fait savoir qu'elle est compétente pour traiter ce problème.

Le Maire

Alain Faucon